

Relevé des décisions de la réunion du Conseil Municipal du mardi 4 février 2025

➤ Affaires Générales :

▪ 1°) Aménagement de la cour de l'école Mozart :

- Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR :
« Désimperméabilisation et renaturation des cours d'école » :

Dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux, Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, DSIL relance et/ou DSIL rénovation énergétique pour l'année 2025, le projet de « Travaux de désimperméabilisation et renaturation des cours de l'école Mozart à Louplande » est susceptible d'être éligible.

Ces travaux visent à améliorer le confort d'usage notamment thermique par la suppression des îlots de chaleur en renaturant les sols et en végétalisant les espaces

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité :

- A adopté le projet précité, décidé de solliciter le concours de l'Etat et a arrêté les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant en € HT
d'ouvrage : Commune de Louplande	127 733.72 €
et /ou DSIL	127 733.71 €
<i>TOTAL</i>	255 467.43 €

Il a autorisé Monsieur Le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de la Sarthe.

▪ 2°) Approbation du Plan Communal de Sauvegarde :

Monsieur Le Maire a présenté le Plan Communal de Sauvegarde (document visant à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence) rédigé par le groupe de travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, a approuvé sa rédaction.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 3 mars 2025 à 20h30 à la mairie